



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 19 septembre 2023

Délibération n°2023-09-175

Nombre de membres : 72

En exercice : 72

Présents : 60

Votants : 69

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 25 septembre 2023 à 20h30 sur convocation en date du 19 septembre 2023 signée de M. Benoit PELLEGRIN, Président, en salle « Thierry La Fronde » à Janville en Beauce.

## **Présents :**

M. François-Cyril RACLIN (ARDELU), M. Claude PIERRE (BAIGNEAUX), M. Alexandre JAQUEMET (BARMAINVILLE) a donné pouvoir à M. Jacques COUTURIER, Mme Brigitte CHAUVEL (BAUDREVILLE), M. Guy BILLAULT (BAZOUCHES EN DUNOIS), Mme Isabelle DORET (BAZOUCHES LES HAUTES), M. BAYARRI Jean-Claude (BEAUVILLIERS), M. Jean-Luc LEGRAND (CORMAINVILLE), M. Fulbert LEVEILLARD (COURBEHAYE), M. Philippe LESAGE (DAMBRON), Mme Gwenaëlle VINCHON, M. François VASSORT, M. Julien BIRRE (EOLE EN BEAUCE), M. Jean-Philippe POTHIER (FONTENAY SUR CONIE) donne pouvoir à M. Jean-Luc LEGRAND, M. Francis BESNARD (FRESNAY L'EVEQUE), M. Laurent CLEMENTONI (GARANCIERES EN BEAUCE), Mme Yolande LETORT (GOMMERVILLE), M. Éric COCHIN (GOUILLONS), M. Benoit MESLAND (GUILLEVILLE), M. Martial MOREAU (GUILLONVILLE), M. Frédéric MONA (INTREVILLE), M. Stéphane MAGUET, Mme Brigitte POLISANO, Mme CHENU Isabelle, M. Clément WINGLER a donné pouvoir à M. Stéphane MAGUET, M. Jean-Michel GOUACHE (JANVILLE EN BEAUCE), M. Marc GUERRINI, M. Patrick PARIS, Mme Stéphanie RENVOISÉ, M. Alain ALLELY, Mme Lydia CHOUGNY, M. Clément HAQUET, Mme Nathalie CARNIS a donné pouvoir à M. Patrick PARIS, Mme Laurence LEVEILLARD a donné pouvoir à M. Clément HAQUET, M. Rémy PROUST (LES VILLAGES VOVEENS), M. Benoit MORIN (LEVESVILLE LA CHENARD), M. Hugues ROBERT37 (LOIGNY LA BATAILLE), M. Hervé MARDELET (LOUVILLE LA CHENARD), M. Marc LANGÉ (LUMEAU), M. Yves GORON (MEROUVILLE), M. Patrick CHAPART (MOUTIERS EN BEAUCE), M. Jacques COUTURIER (NEUVY EN BEAUCE) Mme Mathilde WEILL (NOTTONVILLE), M. Alain DUPUIS (OINVILLE SAINT LIPHARD), Mme Ghislaine BIGOT, M. Serge RINGWALD donne pouvoir à Mme Ghislaine BIGOT (ORGERES EN BEAUCE), M. Bruno ORSINI (OUARVILLE), Mme Florence HERON (OYSONVILLE), M. Thierry FALLOU (PERONVILLE) a donné pouvoir à Mme Dany BERTHEAU, M. Daniel LEHÉRISSÉ (POINVILLE), Mme Dany BERTHEAU (POUPRY), Mme Isabelle MONTGUILLON (PRASVILLE), Mme Michèle BARBE (RECLAINVILLE), M. Pascal REAU (ROUVRAY SAINT DENIS), M. Jean-Marc DUPRÉ, Mme MARIE Séverine (SAINVILLE), M. Jean-Paul LACHAUME (SANTILLY), M. Benoit PELLEGRIN, M. Dominique BILLAULT (TERMINIERS), M. Laurent LECLERCQ (TOURY) a donné pouvoir à Mme Delphine BRETON, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, Mme Nathalie VALENTIN a donné pouvoir à M. Bruno GUITTARD, M. François CLOUET, M. Jean-Michel PINCELOUP (TOURY), M. Roger MINEAU (TRANCRAINVILLE), M. Philippe GAUCHERON (VARIZE), M. Claude BILLAUD (VILLARS), M. Laurent CASSONNET (YMONVILLE).

*Mme Brigitte CHAUVEL est nommée secrétaire de séance*

**Objet : Avis sur le projet des parcs éoliens du Bois Joly (Meslay-le-Vidame-28) et de Fossettes (Le Gault-Saint-Denis-28)**

## **Le Conseil Communautaire « Cœur de Beauce »,**

Vu l'arrêté préfectoral n°2016343-0003 en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes « Cœur de Beauce » par fusion des communautés de communes de la Beauce de Janville, de la Beauce d'Orgères et de la Beauce Vovéenne au 1er janvier 2017,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2017187-0001 en date du 6 juillet 2017 portant réduction de périmètre de la communauté de communes Cœur de Beauce, et n° 2017289-0002 en date du 16 octobre 2017 portant extension du périmètre de la communauté de communes Cœur de Beauce,

Vu l'avis de la MRAE sur le projet

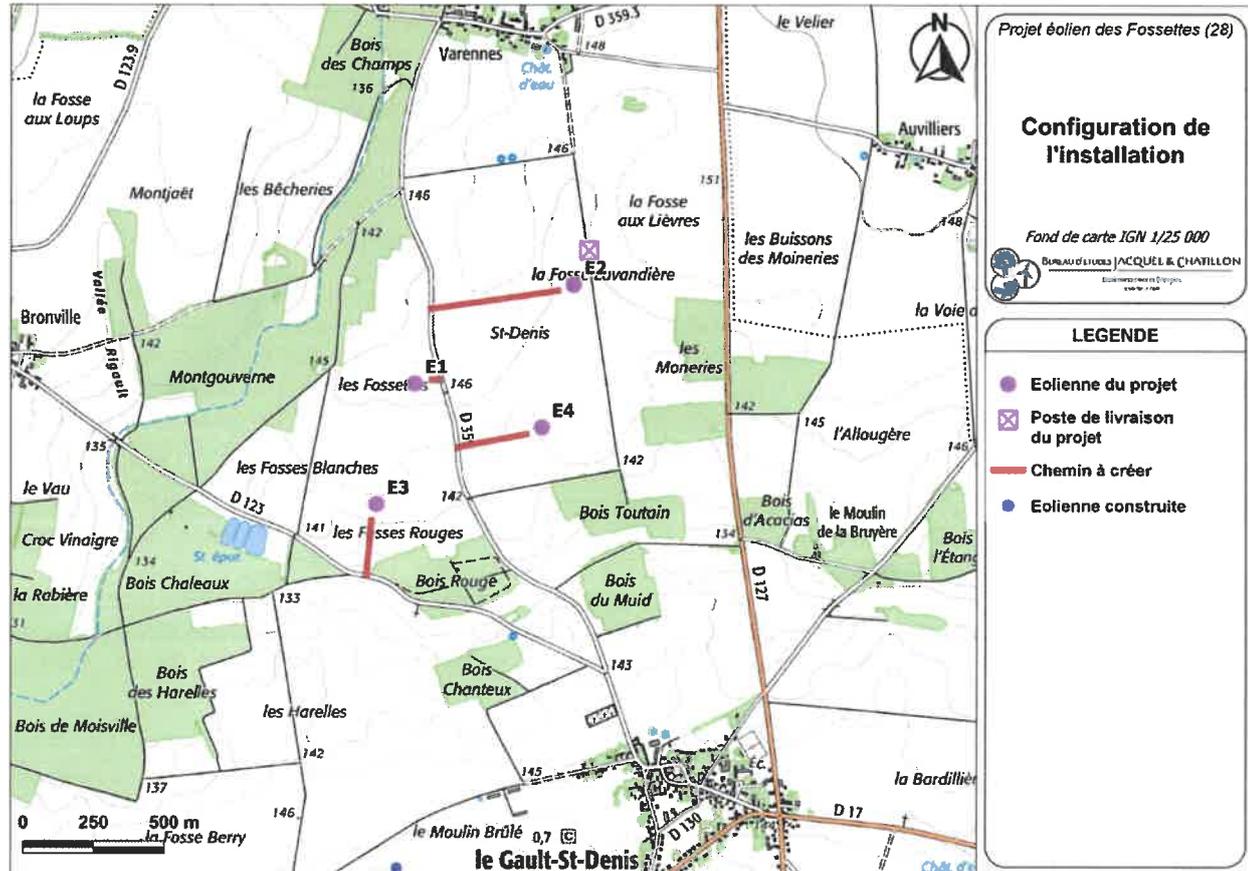
Vu l'article R.181-38 du code de l'urbanisme précisant que « Dès le début de la phase d'enquête publique, le préfet demande l'avis du conseil municipal des communes mentionnées au III de l'article R. 123-11 et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique. »

L'avis sur le projet des parcs éoliens du Bois Joly (Meslay-le-Vidame-28) et des Fossettes (Le Gault-Saint-Denis-28) concerne l'implantation de 10 éoliennes (six à Meslay-le-Vidame et quatre à Gault-Saint-Denis) pour une puissance totale installée maximale de 36 MW (voir plan annexé à la présente délibération).

Les éoliennes présenteront les caractéristiques suivantes :

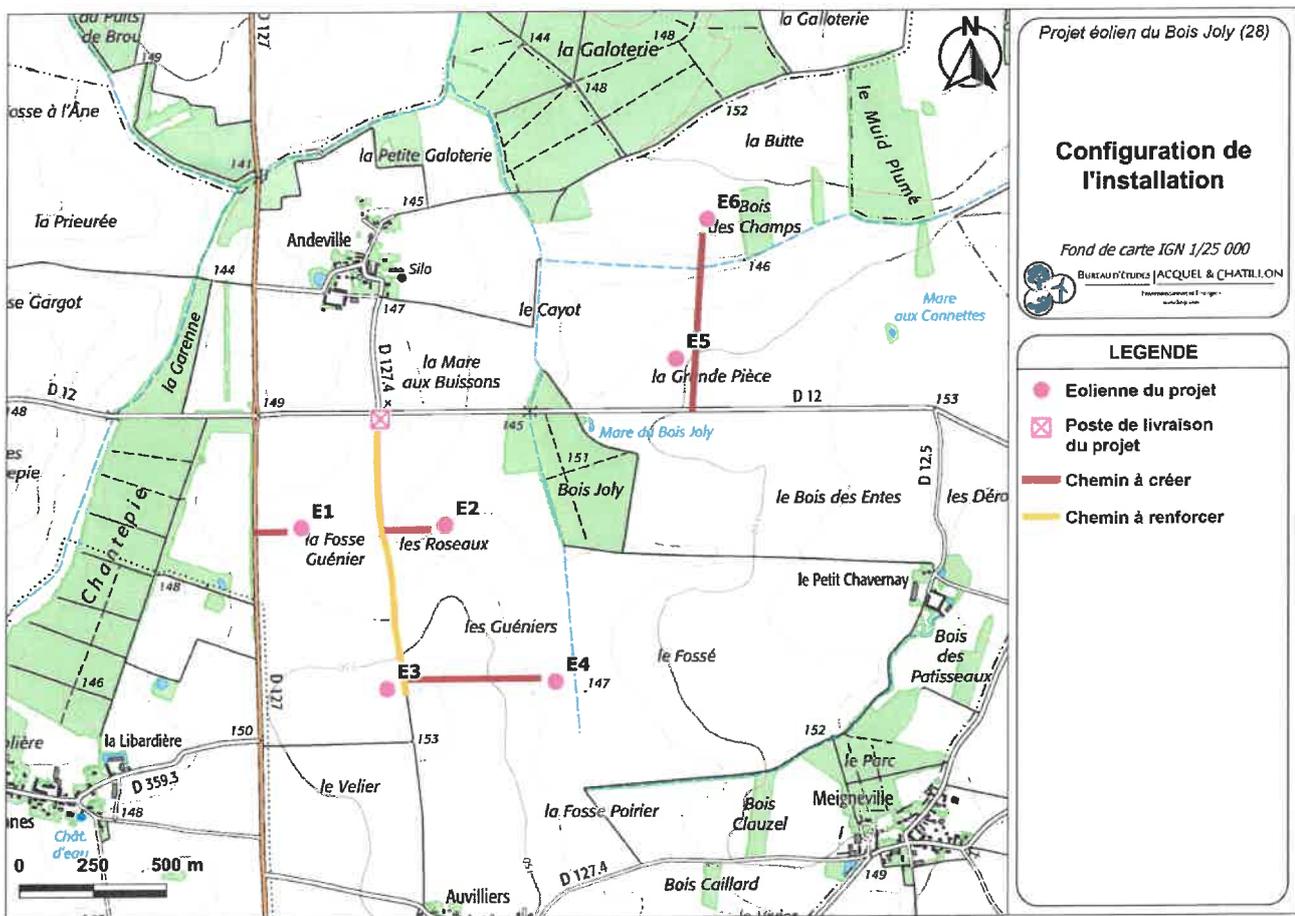
- hauteur maximale totale de l'éolienne en bout de pale : 150 m ;
- diamètre maximal du rotor : 117 m ;
- hauteur maximale au moyeu : 91,5 m ;
- hauteur minimale au bas de pale : 33 m ;
- puissance nominale de l'éolienne : 3,6 MW en fonction du modèle.

Pour ce premier sous-ensemble, l'habitation la plus proche se situe au nord du Gault-Saint-Denis (hameau Varennes), et elle est distante de 800 m de l'éolienne E2. Les autres éoliennes se situent à plus de 1100 m de toute habitation.



*Implantation des quatre éoliennes sur la commune de Gault-Saint-Denis*

Pour ce second sous-ensemble, l'habitation la plus proche se situe à l'est de Meslay-le-Vidame (hameau Andeville), et elle est distante de 774 m de l'éolienne E1. Les autres éoliennes se situent entre 790 m et 1160 m des premières habitations.



*Implantation des six éoliennes sur la commune de Meslay-le-Vidame*

Considérant la délibération de la commune du Gault Saint Denis du 24 mai 2023 émettant un avis favorable

**Décide avec 61 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, (Une personne n'a pas participé au vote)**

- **d'émettre un avis favorable concernant le projet des parcs éoliens du Bois Joly (Meslay-le-Vidame-28) et des Fossettes (Le Gault-Saint-Denis-28)**

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Benoît PELLEGRIN







## Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de de l'Eure-et-Loir

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-10-20(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: CC COEUR DE BEAUCE

N° de SIREN: 200070159

Numéro Acte de la collectivité locale: 2023\_09\_175

Objet acte: Avis projet éolien Meslay et Le Gault

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.8-Environnement

Identifiant Acte: 028-200070159-20230925-2023\_09\_175-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**